

Hautes écoles spécialisées et maturité professionnelle : les jours tranquilles de l'enseignement supérieur

Autor(en): **Favez, Jean-Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1140

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES ET MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Les jours tranquilles de l'enseignement supérieur

(jcf) La création, ou plus précisément la reconnaissance des Hautes écoles spécialisées (HES), avance à un rythme soutenu. Envisagé en automne 1990, mis en chantier un an plus tard, le projet législatif achève présentement son tour de consultation et la nouvelle loi devrait entrer en vigueur dans deux ans.

ÉLÈVES

Les ETS (Ecoles techniques supérieures) et ET (Ecoles techniques) comptaient environ 11 000 élèves en 1991; les ESCEA (Ecoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration) environ 2000 et les ESAA (Ecoles supérieures d'arts appliqués, environ 300 élèves.

COÛTS

Selon les calculs du Département fédéral de l'économie publique, qui ne semble pas envisager la création de nouveaux établissements, les frais de la réforme atteindront un total de 1,5 milliard de francs pour la période 1996-2003, somme que l'on peut comparer à la participation de la Confédération au financement des universités cantonales, soit 358 millions environ pour les crédits de fonctionnement en 1992.

L'usage que le Département de l'économie publique fait de la compétence fédérale en matière de formation professionnelle est directement lié à l'échec de l'EEE. Sauvegarder ce qui peut l'être de la mobilité professionnelle et de la collaboration technologique exige non seulement l'amélioration de la formation, mais son adaptation aux conditions-cadres de la Communauté européenne et notamment ici au modèle germanique.

Les Ecoles techniques spécialisées ne sont pas fondamentalement une nouveauté. Il existe actuellement une vingtaine de voies de formation en Suisse, notamment pour les professions d'ingénieur et architecte, chimiste, informaticien, pour le génie civil et rural, mais aussi dans le domaine tertiaire et dans celui des arts appliqués. Mais la durée et les niveaux d'études varient et les conditions d'entrée et les exigences ne permettent pas de négocier une reconnaissance européenne générale, indispensable à la mobilité. Comme cela a déjà été le cas pour les universités (avec Erasmus et surtout ECTS, le programme de collaboration et d'enseignement interuniversitaire créé dans quelques disciplines, qui aboutit à un véritable cursus européen), le développement de la Communauté européenne dans le domaine de l'enseignement et de la recherche contraint la Suisse à mettre un peu d'harmonie dans le joyeux désordre de son enseignement secondaire et supérieur.

Le but visé par la nouvelle loi est l'amélioration de la formation dispensée par les Ecoles techniques supérieures, les Ecoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration et les Ecoles supérieures d'arts appliqués déjà reconnues et soutenues financièrement par la Confédération, en les distinguant désormais des écoles régies uniquement par le droit cantonal, par exemple les écoles techniques, et a fortiori des établissements privés.

Les écoles reconnues, baptisées HES — Hautes écoles spécialisées — seront mises sur pied d'égalité avec les universités cantonales et les Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne. Toutefois, cette reconnaissance universitaire entraînera au départ peu de modifications dans la structure des établissements, l'organisation des études et les formes d'enseignement. Les HES ne jouiront pas de l'autonomie universitaire; elles ne feront pas de recherche fondamentale. Leur mission est la

formation, dispensée essentiellement en classe, répartie en trois volets: l'enseignement pratique, l'étude scientifique et une initiation culturelle, avant tout linguistique.

Par rapport à la situation actuelle, les changements les plus significatifs sont apportés aux conditions d'entrée, celle-ci étant désormais réservée aux porteurs d'un baccalauréat professionnel ou d'une maturité (les quatre baccalauréats professionnels prévus comprendront, outre le bac technique, entré en vigueur le 1^{er} février dernier, et obtenu après un certificat fédéral de capacité en 3 ans et une année d'études générales, 3 diplômes commercial, artistique et artisanal). Les études dans une HES dureront trois ans à plein temps, mais elles pourront également être suivies en cours d'emploi. Autre changement: le développement de la formation continue, débouchant sur des certifications post-grade et l'accent mis sur la recherche orientée vers la pratique et les transferts technologiques.

Ce programme apparaît à la fois modeste si on en reste au statu quo, et ambitieux si on développe ses potentialités, notamment vis-à-vis des écoles professionnelles cantonales, sur le sort desquelles les textes officiels demeurent discrets. Il fera sentir sa dynamique également sur les hautes écoles, au point de vue financier en tous cas, puisque la Confédération envisage d'intensifier son engagement pour accélérer la réforme.

La création des HES pose encore d'autres questions. En voici trois, parmi bien d'autres.

- Les cantons, entraînés dans un effort financier supplémentaire sans augmentation de leurs compétences, vont-ils se précipiter pour obtenir la reconnaissance fédérale? Partie d'entre eux probablement, qui se sentent à l'écart de la Suisse technologique et universitaire. Mais seule une politique globale, définissant des régions de formation, permettra d'éviter les rivalités, les surenchères et les doublons politiques et, en définitive, la dispersion des ressources qu'on peut observer parfois dans l'enseignement et la recherche universitaires, et qu'illustre la création d'un embryon d'université à Lucerne. La compétence fédérale doit donc être utilisée comme un instrument de développement régional concerté entre les cantons, dans le but d'utiliser mieux ce qui existe déjà et de faire réelle-

Un maire de banlieue

(cfp) Nous sourions quand des politiciens français se font «parachuter» dans des contrées favorables à leur élection. Le phénomène existe aussi en Suisse, dans une tout autre proportion certes. Quelques exemples anciens et plus récents.

Dans l'immédiate après-guerre, le parti socialiste avait veillé à ce que Léon Jaquier, domicilié à Montagny, dépose ses papiers à Yverdon où il travaillait comme menuisier aux Ateliers CFF. Il fut élu à la syndication.

Plus récemment, le conseiller national Jürg Scherrer, du parti des automobilistes, a transféré son domicile d'Ammerzwil à Bienne pour devenir conseiller municipal permanent et directeur des Travaux.

En vue des prochaines élections communales, les présidents des trois partis bourgeois de la ville de Zurich se sont concertés (sans consulter leurs bases respectives) et proposent d'élire à la présidence de la ville un candidat domicilié jusqu'à ces derniers jours à Adliswil. Membre du parti radical, sans avoir assumé

jusqu'ici de charge politique, il est investi de la mission de «sauveur» qui récupérera le siège conquis il y a trois ans par les socialistes et occupé par Josef Estermann. Cet homme providentiel, Andreas Müller, a cinquante ans, est veuf et élève ses enfants. Après des études à Saint-Gall, il a exercé diverses fonctions dans l'économie privée et dirige depuis 1985 l'Institut de psychologie appliquée.

Le candidat a été «importé» de l'une de ces communes de l'agglomération zurichoise qui profitent de la proximité de la métropole sans en supporter les charges. Le taux d'imposition d'Adliswil, sans l'impôt ecclésiastique, est d'ailleurs actuellement de 118% du taux de base, alors qu'il est de 130% à Zurich et de 108% pour le canton. Andreas Müller paiera donc davantage d'impôts. Il annonçait dans une interview récente parue dans la NZZ qu'il attend du canton une participation plus importante aux charges de la ville de Zurich. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Thierry Pellet
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

ment des HES des pôles de transferts technologiques et de collaboration entre l'enseignement et l'entreprise.

● L'apparition des HES vient en outre compliquer l'organigramme déjà embrouillé de la recherche et de la formation supérieure en Suisse (DP n° 1132). Mais elle pourrait aussi offrir l'occasion d'une certaine remise en ordre. Sur le plan des institutions, en renonçant à créer un second organe parallèle à la Conférence universitaire suisse, au profit d'autres instruments de collaboration à imaginer. Et surtout dans la définition des tâches respectives des universités et écoles polytechniques d'une part, des Hautes écoles spécialisées de l'autre: en confiant par exemple à ces dernières les formations de gestion d'entreprise et de commerce qui encombrant de leurs étudiants les universités, sans constituer à dire vrai des disciplines universitaires; un grand pas serait fait en direction d'une meilleure utilisation des ressources consacrées aux études supérieures.

● L'orientation de la formation, le type et l'organisation des recherches menées dans les HES doivent également être mieux définis qu'ils ne le sont dans les projets actuels, afin de rendre possibles les collaborations et les passages indispensables entre les hautes écoles et les HES. L'enseignement de ces dernières doit viser à améliorer la compétitivité nationale certes, mais dans une perspective qui ne saurait rester étroitement technique.

La réforme proposée a une portée considérable. Elle mérite un débat de fond sur les voies et moyens de l'enseignement supérieur en Suisse. ■

Le vert en faillite

(pi) L'industrie privée allemande a mis en place un système intéressant de récupération des déchets, en échange de la non-intervention de l'Etat dans ce domaine. Ça aurait pu être un modèle pour ceux à qui les taxes et les prescriptions légales donnent de l'urticaire, mais le système est hélas en faillite à cause de l'indiscipline des «producteurs» de déchets.

Les fabricants pouvaient imprimer sur leurs emballages un logo vert en échange d'une contribution versée à une société chargée de leur récolte et de leur recyclage. Le succès dépassa rapidement toutes les attentes: 90% des emballages allemands arborent le «point vert» et sept fois plus d'emballages que prévu ont été récupérés. Le problème, c'est que nombre d'industriels impriment le «point vert» sans s'acquitter de la contribution correspondante. Résultat, ce n'est que grâce à un prêt sans intérêts de 860 millions de marks consenti par le secteur du retraitement que le système peut continuer à fonctionner.

Où l'on constate que l'industrie privée a du mal à atteindre les objectifs non économiques qui lui sont fixés sans un corset de règlements et de contrôles.

Mais les déboires du «point vert» allemand montrent aussi les limites du recyclage: son coût financier et énergétique est tel comparé à l'incinération qu'il semble être voué à l'échec pour ce qui est des emballages (la situation est différente dans le cas des produits conçus pour être récupérés après un cycle de vie, comme le sont certaines voitures). Plutôt que de recycler, mieux vaudrait donc produire moins de déchets... à l'image de ces fabricants de lessive qui diminuent le poids de leurs emballages ou qui la vendent dans des récipients consignés. ■

Source: *Libération* du 14 septembre.